



# Règlement des compétitions de golf d'entreprise

## TROPHEE CORPORATIF D'ENTREPRISE DE BOURGOGNE

### Article 1 : Organisation.

Le Trophée Corporatif d'Entreprises de Bourgogne est une épreuve organisée par l'association Golf d'Entreprise de Bourgogne (EBGolf)

### Article 2 : Engagement des Associations Sportives.

L'épreuve est ouverte à toutes les Associations Sportives d'Entreprise de Bourgogne et Franche Comté inscrites auprès d'EBGolf.

L'engagement se fait auprès d'EBGolf avant le 1<sup>er</sup> mars de l'année en cours, à l'aide du formulaire d'engagement disponible sur le site Internet d'EBGolf et communiqué à chaque Responsable d'Association Sportive en début de saison.

L'engagement est accompagné du montant des droits d'engagement, fixé lors de l'Assemblée Générale.

### Article 3 : Inscription des équipes.

Chaque Association Sportive d'Entreprise peut inscrire autant d'équipes de 2 joueurs qu'elle le souhaite.

Les joueurs sélectionnés pour la rencontre doivent figurer sur la liste fournie en début de saison pour le challenge Inter-entreprises, actualisée autant que de besoin.

La liste des joueurs composant les équipes doit parvenir à EBGolf au plus tard le mardi soir précédent la rencontre. Toute inscription non reçue dans les délais entraînera le forfait, pour la rencontre, de l'équipe concernée

L'inscription des équipes se fait à l'aide du formulaire d'inscription disponible sur le site Internet d'EBGolf et communiqué à chaque Responsable d'Association Sportive en début de saison.

Toute réclamation relative à une inscription utilisant tout autre support sera jugée irrecevable.

Le tarif des droits d'engagement pour la rencontre est celui figurant sur le site Internet d'EB.Golf.

Lors de la rencontre, EBGolf établit pour chaque Association Sportive une facture, relative au montant des droits d'engagement de son équipe, qui sera réglée au trésorier d'EBGolf.

Pour chaque équipe, Il sera désigné un capitaine, il répondra de tout ce qui concerne son équipe.

## Article 4 : Qualification des joueurs.

Dans ce règlement le terme de joueur s'applique indifféremment aux Dames et aux Messieurs.

Les joueurs peuvent être des salariés de l'entreprise, actifs ou retraités, leur conjoint et leur(s) enfant(s) mais également des personnes extérieures (invités).

Chaque joueur doit être membre de l'Association Sportive d'Entreprise qu'il représente, licencié et avoir son certificat médical (ou questionnaire de santé) enregistré auprès de la Fédération Française de Golf.

Les joueurs sélectionnés pour la rencontre doivent figurer sur la liste fournie en début de saison pour le challenge inter-entreprises, actualisée autant que de besoin.

## Article 5 : Index.

L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole cinq jours pleins avant le début de l'épreuve. L'index maximum pris en compte sera de 36.

Les joueurs ayant un index supérieur peuvent participer mais leur index sera ramené à 36. Cet index sert de base au calcul du handicap de jeu pour la rencontre

## Article 6 : Date et lieu.

Le trophée corporatif d'entreprises de Bourgogne se déroule sur un tour.

La date et le lieu de la rencontre sont fixés par EBGolf, ils sont communiqués aux Responsables des Associations Sportives lors de l'Assemblée Générale d'EBGolf et disponibles sur le site Internet d'EB.Golf.

## Article 7 : Formule de compétition.

La rencontre se déroule sur un parcours de 18 trous en formule par équipes de 2 joueurs.

Chaque équipe de 2 joueurs d'une association joue contre une autre équipe de 2 joueurs d'une autre association.

9 trous en greensome et 9 trous en match play :

- La somme des index des 2 joueurs constituant l'équipe doit être égale ou supérieure à 30
- Classement en Brut (pas de coups rendus)
- Pour le match play, les 2 joueurs ayant l'index le plus proche joueront l'un contre l'autre
- Les équipes jouant l'une contre l'autre seront associées par EBGolf en tenant compte de l'index des joueurs formant ces équipes
- Des joueurs isolés d'associations différentes peuvent être associés au sein d'une même équipe. Dans ce cas, ils représenteront l'association du joueur qui a le moins d'équipes inscrites.

Repères de départ jaunes pour les Messieurs et rouges pour les Dames.

L'ordre des départs est établi par EBGolf.

## Article 8 : Classement.

Pour les 9 trous en greensome et les 2 match play de chaque partie :

- Victoire 3 points
- Egalité 2 points
- Défaite 1 point

Le total des scores des 2 meilleurs équipes de chaque association désignera le vainqueur.

En cas d'égalité, les équipes ayant la somme des index la plus élevée sont déclarées vainqueurs.

En cas de litige la Commission Sportive tranchera en dernier ressort.

## Article 9 : Attribution du trophée.

Le trophée corporatif d'Entreprises de Bourgogne sera confié pour un an à l'équipe victorieuse.

Ce trophée corporatif d'Entreprises de Bourgogne sera attribué définitivement à l'équipe qui le gagnera 3 années consécutives.